



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2016**

**DATE DE  
CONVOCACTION**

**19 Septembre 2016**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19  
PRESENTS : 10  
ABSENTS : 09  
QUORUM : 10  
PROCURATION : 03

**DELIBERATION N°31/2016/MT  
Décision Modificative n° 1.**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. **Patrick LECANTE**, Maire  
M. **Patrick LABEAU**, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Mme **Marcelline POPO**, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
M. **Brice SEPHO**, 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme **Liliane DAUPHIN**, 4<sup>ème</sup> Adjointe  
M. **Jean-Yves TARCY**, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme **Eldha SAMEDI**, Conseillère  
M. **Joseph Michel FEVRY**, Conseiller  
M. **Donel DUCCE**, Conseiller  
M. **Thierry MARIE-CLAIRE**, Conseiller

**ABSENTS EXCUSES :** Mme **Valérie BATAILLIE**, Conseillère  
M. **Vincent MAYEN**, Conseiller  
Mme **Rosaline CAMILLE SIDIBÉ**, Conseillère  
Mme **Marie-Claude LACROIX PINSON**, Conseillère  
Mme **Isabelle AUBIN**, Conseillère  
Mme **Eléonore JOHANNES**, Conseillère

**ABSENTS :** Mme **Marlène MONTET**, Conseillère  
M. **Christian PORTHOS**, Conseiller  
M. **Jocelyn PRALIER**, Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Jean-Yves TARCY** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Valérie BATAILLIE** a donné procuration à Monsieur **Patrick LECANTE**.  
Monsieur **Vincent MAYEN** a donné procuration à Madame **Liliane DAUPHIN**.  
Madame **Isabelle AUBIN** a donné procuration à Monsieur **Jean-Yves TARCY**.



**Délibération n°31/2016/MT**  
**Décision Modificative n° 1.**

Le budget primitif initial de 2016 de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande a été voté en date du 16 mars 2016. Il a par la suite fait l'objet d'une saisine du Préfet auprès de la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C) en date du 29 avril 2016 et a été rectifié par délibération du 29 juin 2016 après avis de la CRC (n° 2016-0082 du 21 juin 2016).

Cependant, en raison de notifications de recettes à percevoir, et de dépenses supplémentaires, il est nécessaire de compléter ou de modifier certains crédits prévus au budget primitif 2016.

C'est à ce titre que la présente Décision Modificative (D.M.) vous est présentée. Il s'agit de la première de l'exercice 2016.

Celle-ci porte sur des ajustements et des inscriptions budgétaires effectués aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Pour le fonctionnement, les principales inscriptions concernent les subventions aux associations (USCMT, Crescendo, Lauriers roses), des ajustements au niveau des charges de personnel, l'inscription du mandatement d'office de la société Pointe-à-Pitre Distribution et l'annulation de titres de recettes de 2010 à l'encontre de la société Brival Transport.

Les principales inscriptions de la section d'investissement en dépenses et en recettes concernent le programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (T.E.P.C.V) dont la convention a été signée en date du 12 mai 2016 avec la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, Madame Ségolène Royale. La présente D.M comprend également l'acquisition du mobilier scolaire pour la bonne préparation de cette rentrée scolaire.

La section de fonctionnement se présente en équilibre dans le sens des dépenses conformément au tableau ci-dessous en annexe :

